

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"Liewen zu Lëtzebuerg"

Document PSELL N° 69

Décembre 1994

**ACTIVES,
MAIS À QUEL PRIX ?**

Blandine Lejealle

**CEPS/Instead
Walferdange
Grand-Duché de Luxembourg**

1994

Document produit par le

CEPS/Instead

**CENTRE D'ÉTUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETÉ
ET DE POLITIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

**B.P. 65
L-7201 Walferdange
Tél. (352) 33 32 33 - 1
Fax. 33 27 05**

Président: Gaston Schaber

Document PSELL n°69

ISBN 2 - 87987 - 032 - 1

ACTIVES, MAIS A QUEL PRIX ?

SOMMAIRE

Chapitre I : QUELLES SONT LES CONTRAINTES LIÉES A L'ACTIVITÉ FÉMININE?	5
I. 1. Plus jeunes et plus actives.....	7
I. 2. Un niveau scolaire encore insuffisant	6
a. Les plus diplômées sont les plus actives	6
b. La formation professionnelle comme tremplin vers l'activité	6
I. 3. L'éducation des enfants reste encore à la charge de la mère de famille	8
a. Un troisième enfant ou la poursuite de l'activité professionnelle: un faux débat	9
b. Plus diplômées, plus actives et moins d'enfants.....	11
c. Plus les enfants sont jeunes, moins elles sont actives	14
I. 4. Sans conjoint, elles sont nettement plus actives	15
I. 5. Femmes de cadres et d'agents de services plus actives.....	17
 Chapitre II: LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES.....	19
II. 1. Surtout dans les services.....	19
II. 2. Moins d'heures d'activité professionnelle pour les femmes.....	21
II. 3. Majoritaires dans les emplois à temps partiel... ..	22
II. 4. ... Et dans les emplois temporaires.....	25
II. 5. Pas plus absentes que les hommes	26
II. 6. Aussi actives que les hommes lorsqu'il s'agit d'une seconde activité	26
 Chapitre III: LES ETRANGERES: PLUS SOUVENT ACTIVES QUE LES LUXEMBOURGEOISES	27
III. 1. L'écart entre les nationalités semble s'estomper.....	28
III. 2. Plus actives et plus d'enfants	29
III. 3. Plus fréquemment dans les métiers de l'industrie	30
 Pour aller plus loin... ..	31
 Annexe: Quelques définitions	33

Cette étude est réalisée dans le cadre d'une collaboration entre

le **STATEC** et le **CEPS/INSTEAD**

sur l'Enquête **Forces de Travail** de 1992

Alors que les femmes atteignent 51% de la population totale au Luxembourg, elles ne représentent que 37% de la population active¹ totale. Partout, les femmes sont moins souvent actives que les hommes mais ceci est particulièrement marqué au Grand-Duché de Luxembourg: seulement **47,5%** des femmes de 15 à 64 ans avaient un emploi en 1992 alors que leurs consoeurs lorraines étaient **51,5%** (en 1990). Et, pourtant, ces dernières figurent parmi les moins actives de France. L'étude porte uniquement sur 1992 et ne peut donc pas retracer d'évolution. Mais on peut toutefois souligner que la part des femmes dans la population active est en constante augmentation.

Cette étude s'appuie essentiellement sur l'Enquête Forces de Travail de 1992; elle cherche, dans un premier temps, à déterminer les facteurs de l'activité féminine et dresse, ensuite, un portrait des conditions de travail des femmes qui ont choisi de travailler; elle présente, enfin, une comparaison des conditions de travail des femmes Luxembourgeoises et des femmes étrangères.

Choisi ou contraint, le travail féminin se développe sous l'influence de plusieurs facteurs comme l'âge, le niveau de diplôme, le nombre et l'âge des enfants; mais il est aussi conditionné par la présence ou non d'un conjoint et la situation professionnelle de ce dernier. Acquis difficilement, la reconnaissance du travail féminin s'effectue trop souvent selon des conditions moins favorables que celles des hommes. Les femmes se concentrent dans des emplois à temps partiel, avec des contrats temporaires et, globalement, dans des tâches moins gratifiantes. Enfin, la part importante d'étrangers résidents au Luxembourg permet une comparaison intéressante des conditions de travail de ces femmes avec les résidentes de nationalité luxembourgeoise mais aussi une comparaison des étrangères entre elles.

¹ Population active : ensemble des actifs de 15 ans et plus ayant effectivement un emploi et chômeurs de 15 ans et plus.

Chapitre I

QUELLES SONT LES CONTRAINTES LIÉES A L'ACTIVITÉ FÉMININE ?

Plusieurs facteurs vont intervenir dans la décision que prendront les femmes de travailler ou non. Mais, dans certaines circonstances ou sous certaines contraintes, cette décision n'est pas toujours le résultat d'un choix. Elle s'impose parfois. Alors que pour les femmes on parle encore de choix, il est plutôt rare de se demander si l'homme doit travailler ou non. Alors que pour les hommes, exercer une activité professionnelle est une nécessité vitale, pour les femmes on parle souvent d'« épanouissement », comme s'il s'agissait d'une option, d'un « plus ». Et l'image que la société se fait d'une famille repose encore sur la réussite du père de famille, réussite professionnelle essentiellement. De lui va dépendre le statut social de la famille. Le projet professionnel de la femme sera donc souvent subordonné à cette priorité. Et lorsqu'elles abordent le marché du travail, les femmes doivent alors gérer un certain compromis que les hommes n'ont pas à négocier. Elles doivent d'abord assumer la gestion de la cellule familiale et domestique, et une fois cette tâche accomplie, elles peuvent se présenter sur le marché du travail.

La montée de l'activité féminine est cependant irréversible. Inévitable, car les raisons du travail féminin sont multiples: un besoin financier (comme source principale de revenu - condition sine qua non de l'indépendance - ou comme complément au revenu du ménage), un besoin de contact avec autrui, un besoin d'être valorisée par un travail reconnu par la société, un besoin de casser l'image restrictive d'épouse et de mère...

Nous verrons que l'activité féminine est sensible à différents facteurs. Nous développerons les facteurs suivants: l'âge, le niveau scolaire, le nombre d'enfants à charge (et leur âge), la situation matrimoniale et la profession du conjoint.

I. 1. Plus jeunes et plus actives

Si le taux global d'activité féminine est plutôt faible, les jeunes femmes sont les plus actives (**c.f. tableau 1**). Parmi les femmes de **25 à 34 ans**, le taux d'activité² est de 64% contre 21% pour les femmes de 55 à 59 ans. Elles sont les plus actives et le sont de plus en plus. La faiblesse du taux d'activité global est surtout le fait des femmes les plus âgées. Sur trois femmes de plus de 60 ans ne travaillant pas en 1992, deux femmes n'ont jamais exercé d'activité professionnelle de façon régulière. Ils ne sont que 2% chez les hommes.

Tableau 1
Taux d'activité par âge en 1992

Age	Hommes	Femmes
15-24 ans	52,2	50,4
25-34 ans	96,1	63,6
35-44 ans	97,4	57,4
45-54 ans	90,0	39,2
55-59 ans	53,7	21,4
60-64 ans	15,9	9,8
Ensemble	77,6	47,5

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

I. 2. Un niveau scolaire encore insuffisant

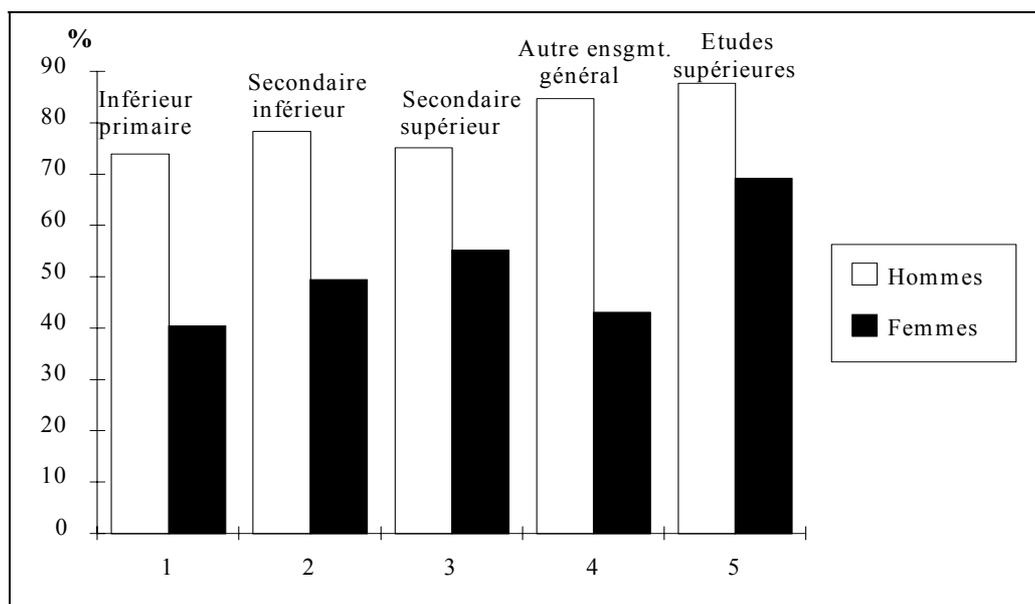
a - Les plus diplômées sont les plus actives

Cette montée de l'activité des jeunes femmes s'explique en partie par l'élévation de leur niveau scolaire: 12% des femmes de 25 à 34 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur contre seulement 6% chez les femmes de 20 ans leurs aînées. Aussi souvent diplômées que les hommes ou presque, les femmes sont aujourd'hui plus motivées que leurs aînées et mieux préparées à valoriser leurs acquis et à rentabiliser leur investissement dans les études en intégrant le marché du travail. Ainsi, les femmes ayant suivi des études dans l'enseignement supérieur sont les plus actives (**c.f. graphique 1**) alors que les moins actives ont tout au plus un diplôme de l'enseignement primaire. Il en va de même pour les hommes. Même chez les plus âgées, les femmes les plus actives sont celles qui disposent du niveau de diplôme le plus élevé.

Graphique 1

² Taux d'activité : (Population active d'un âge donné / Population totale du même âge) * 100.

Taux d'activité des 25-64 ans selon le niveau scolaire d'enseignement général atteint (en 1992)



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Mais, globalement, les femmes sont encore sous-diplômées par rapport aux hommes: si 12% des femmes de 25 à 34 ans ont suivi des études supérieures, cette proportion atteint 15% chez les hommes du même âge. Moins motivées et avec moins d'assurance que les hommes, les femmes manquent encore d'aspirations lorsqu'il s'agit d'aborder des domaines spécifiquement masculins.

b - La formation professionnelle comme tremplin vers l'activité

L'acquisition d'une formation professionnelle est aussi très déterminante sur l'exercice ou non d'une activité. Ainsi, ceux qui ont bénéficié d'une formation professionnelle initiale ou continue à un moment de leur carrière, sont plus actifs que les autres (c.f. tableau 2).

Tableau 2
Taux d'activité selon le niveau de formation professionnelle atteint ⁽¹⁾ en 1992

<i>Niveau de formation professionnelle atteint</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Aucune formation professionnelle	73,9	42,7
Formation professionnelle en école	81,2	56,5
Formation professionnelle en entreprise	82,7	67,5
Formation professionnelle alternée	86,5	67,8
Autre type de formation professionnelle	83,1	60,2

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

⁽¹⁾ Il s'agit de formation professionnelle acquise en formation initiale ou continue pour les 15-64 ans.

Encore une fois, les femmes recourent moins souvent que les hommes à ce type d'orientation (volontairement ou involontairement). Ainsi, elles ne représentent qu'un tiers des individus ayant suivi une formation professionnelle (au sein d'une école, en entreprise ou de façon alternée). Mais une nouvelle perspective positive se dessine: **les jeunes femmes de moins de 35 ans** s'ouvrent de nouveaux horizons en s'orientant davantage vers la formation professionnelle et technique. Dans ce groupe d'âge, il y a environ 46 femmes sur 100 individus ayant suivi une formation professionnelle en entreprise et 40% de femmes pour une formation professionnelle à l'école ou alternée (c.f. **tableau 3**). Notons que ce décalage est peut-être aussi la conséquence du choix des jeunes femmes pour des filières de formation s'effectuant davantage en entreprise qu'à l'école ou en mode alterné.

Tableau 3
Part des femmes par niveau de formation professionnelle atteint ⁽¹⁾ en 1992

Niveau de formation prof. atteint	Population des 15-64 ans		Population des 15-34 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Formation professionnelle en école	64,3	35,7	61,0	39,0
Formation professionnelle en entreprise	65,9	34,1	54,2	45,8
Formation professionnelle alternée	64,8	35,2	59,1	40,9
Autre type de formation professionnelle	59,4	40,6	57,0	43,0
Ensemble	60,3	37,0	58,1	41,9

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

(1) Il s'agit de formation professionnelle acquise en formation initiale ou continue.

Il n'y a pas que la formation professionnelle initiale qui incite ou favorise l'activité; la formation continue dispensée au cours d'une carrière professionnelle y contribue également. Mais, là aussi, les femmes sont encore moins présentes que les hommes.

1. 3. L'éducation des enfants reste encore à la charge de la mère de famille

Si les exigences qu'a la société envers la mère de famille se sont atténuées en matière de tâches domestiques, elles restent encore bien réelles quant à son rôle de mère. Elle se doit d'être une « bonne mère ». Par conséquent, le déterminant principal de l'activité des femmes reste encore la situation familiale: le nombre d'enfants et la situation conjugale. En effet, plus le nombre d'enfants est élevé, moins les femmes sont actives. Mais la situation est complètement inversée pour les hommes: ils sont d'autant plus actifs que le nombre d'enfants à charge³ est important. Dans un ménage, les femmes sont donc les premières à cesser leur activité dès que le « gain » de leur activité professionnelle ne vient plus compenser l'alourdissement des charges familiales occasionnées par l'arrivée d'un enfant supplémentaire.

a - Un troisième enfant ou la poursuite de l'activité professionnelle: un faux débat

³ Enfant à charge : Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :

- il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études
- il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage et dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

Avec un seul enfant à charge, les femmes sont globalement plus actives que celles qui n'en ont pas. Mais ceci est dû aux femmes de plus de 45 ans qui sont plus actives avec un enfant que celles qui n'en ont pas. Au-delà de cet âge, celles qui ont un enfant à charge sont plus souvent mariées et celles sans enfant, plus fréquemment divorcées. Alors que les femmes mariées reprennent peut-être leur activité après les premières années du dernier enfant, les femmes divorcées sans enfant n'ont peut-être pas la même nécessité de travailler.

D'une manière générale, dès qu'elles ont un deuxième enfant, le taux d'activité régresse (c.f. tableau 4). Mais ce sont les mères de trois enfants qui sont nettement les moins actives.

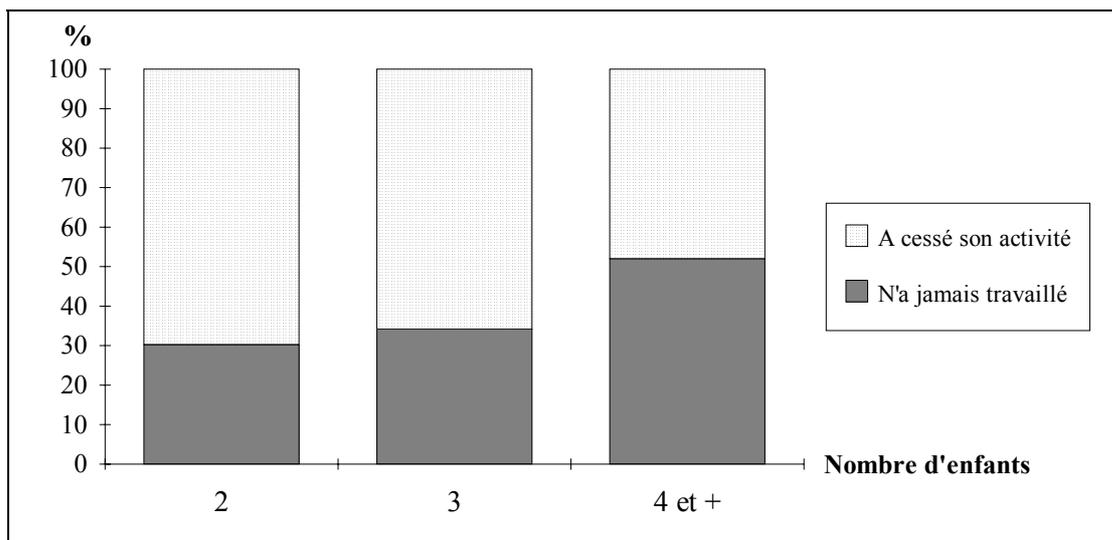
Tableau 4
Taux d'activité des 15-64 ans en fonction du nombre d'enfants à charge en 1992

Nombre d'enfants à charge	Hommes	Variation d'activité pour un enfant supplémentaire (en %)	Femmes	Variation d'activité pour un enfant supplémentaire (en %)
0	72,8	//	47,4	//
1	92,6	+27,2	51,8	+9,3
2	97,3	+5,1	43,2	-16,6
3	98,7	+1,6	34,8	-19,4
4 et plus	94,5	- 1,2	31,1	-10,6
Ensemble	83,4	//	46,7	//

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Cette chute du taux d'activité entre deux et trois enfants peut signifier une cessation d'activité des femmes avec la venue du troisième enfant. Mais si tel était le cas auparavant, aujourd'hui une nouvelle hypothèse voit le jour. Certaines études montrent en effet que cette baisse signifie que les mères avec deux enfants et ayant comme projet un troisième enfant étaient déjà moins actives que celles qui n'en auront définitivement que deux. Ainsi, lorsqu'un couple envisage d'avoir une « famille nombreuse », la mère de famille reste fréquemment au foyer dès la formation du couple. C'est ce que nous montre le **graphique 2**: la part des femmes n'ayant jamais travaillé augmente avec le nombre d'enfants. Alors qu'une femme sur trois, âgée de 30 à 45 ans, avec deux enfants et ne travaillant pas, n'a jamais exercé d'activité professionnelle, ce même rapport est de un sur deux lorsqu'elles ont quatre enfants ou plus. Il semble que dès le départ (à la formation du couple ou lors du mariage), le projet de fécondité soit fixé et que la femme s'engagera moins souvent dans une activité professionnelle si le nombre d'enfants désiré est important.

Graphique 2
Répartition des femmes de 30 à 45 ans ne travaillant pas en 1992 selon leur activité professionnelle précédente et le nombre d'enfants

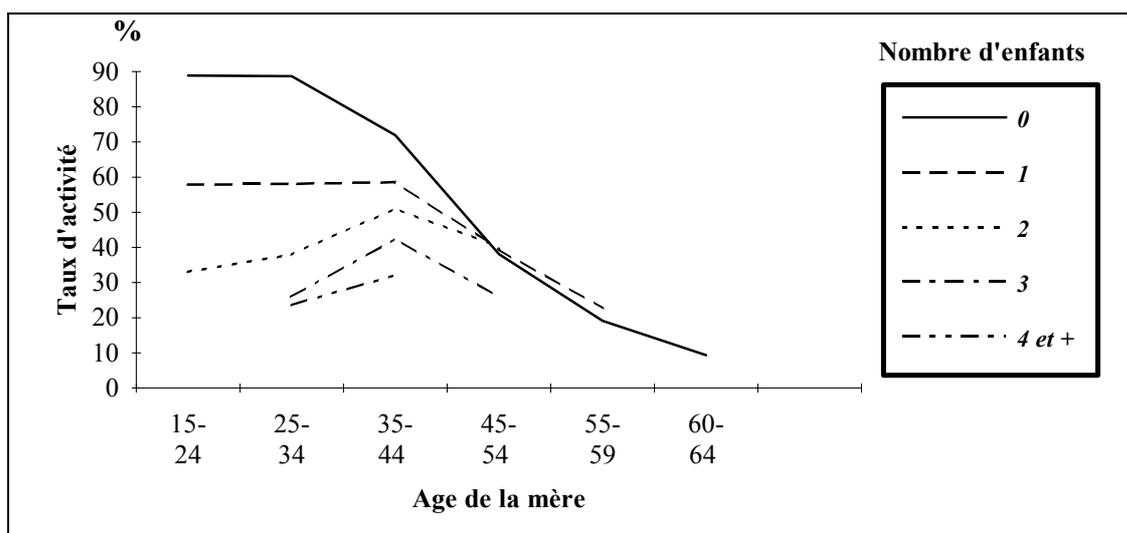


Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Mais lorsque l'on raisonne sur un nombre d'enfants donné, les résultats qui en émanent peuvent paraître contradictoires dans la mesure où ils montrent un déplacement du « pic » d'activité, déplacement qui pourrait refléter une reprise d'activité. Selon cette perspective, l'âge des femmes les plus actives est croissant avec le nombre d'enfants. Ainsi, lorsqu'elles n'ont pas d'enfant, les femmes les plus actives sont aussi les plus jeunes (15-24 ans); avec un enfant, ce sont les 25-44 ans. Avec deux enfants ou plus, le taux d'activité est le plus élevé pour les 35-44 ans (c.f. graphique 3). En fait, c'est parce que certaines femmes de 25 à 34 ans, avec deux enfants, envisagent la naissance d'un troisième enfant, qu'elles sont moins actives que les femmes de 35 à 44 ans qui ont également deux enfants et qui n'en auront vraisemblablement que deux.

Graphique 3

Taux d'activité en fonction de l'âge de la mère et du nombre d'enfants à charge en 1992



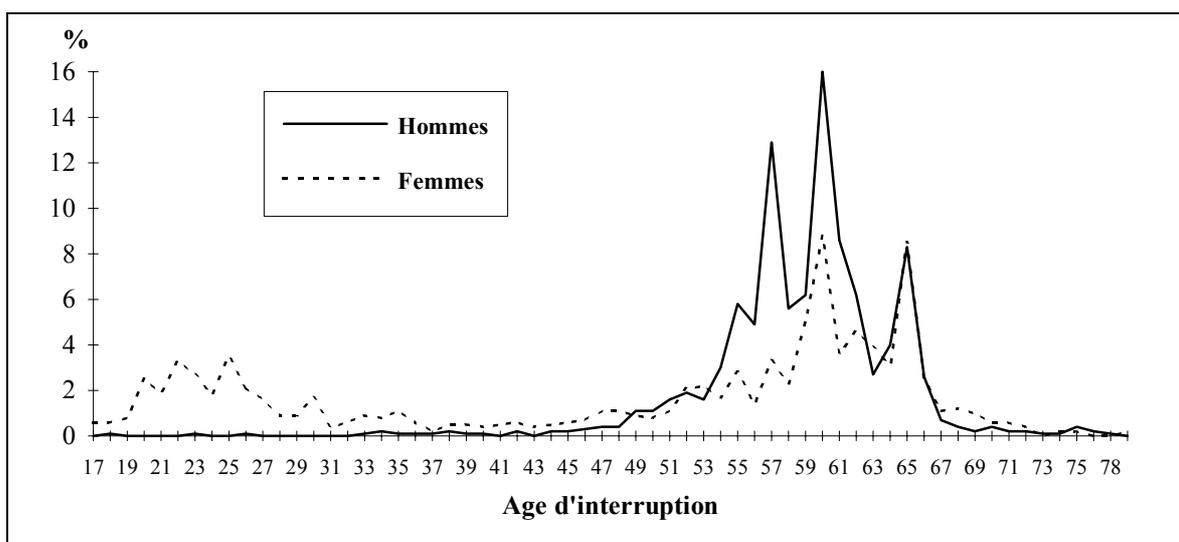
Source : Enquête Forces de travail 1992 - STATEC

Lorsque nous nous attardons sur la génération des femmes de plus de 67 ans⁴, l'influence de la charge des enfants sur leur activité est encore bien nette (c.f. graphique 4). Alors que la

⁴ Les individus âgés de 67 ans et plus, sont supposés globalement avoir déjà interrompu leur activité puisque seulement 4% des hommes et 1,5% des femmes sont encore actifs.

majorité des hommes a interrompu son activité entre 55 et 65 ans, le phénomène est beaucoup plus dispersé pour les femmes: elles ont cessé leur activité professionnelle plus tôt mais aussi plus tard. On distingue deux pics: un premier entre 20 et 26 ans et un second vers 60-65 ans. Le premier pic correspond aux femmes ayant interrompu définitivement leur activité pour élever leurs enfants (ou suite au mariage). Le second correspond à l'âge officiel de la retraite mais n'exclut pas qu'il y ait eu, à un moment de leur carrière une interruption passagère de leur activité.

Graphique 4
Age d'interruption d'activité professionnelle définitif des individus de 67 ans et plus en 1992



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Des comportements différents apparaissent en fonction de l'âge. Avant 75 ans, les deux tiers des individus ont interrompu leur activité entre 56 et 64 ans. Après 76 ans, plus ils sont âgés et plus leur cessation d'activité a été tardive. Ainsi 20% des plus de 81 ans ont interrompu leur activité après 67 ans. Et la moitié des femmes âgées de plus de 81 ans ayant travaillé n'a cessé son activité qu'à partir de 65 ans.

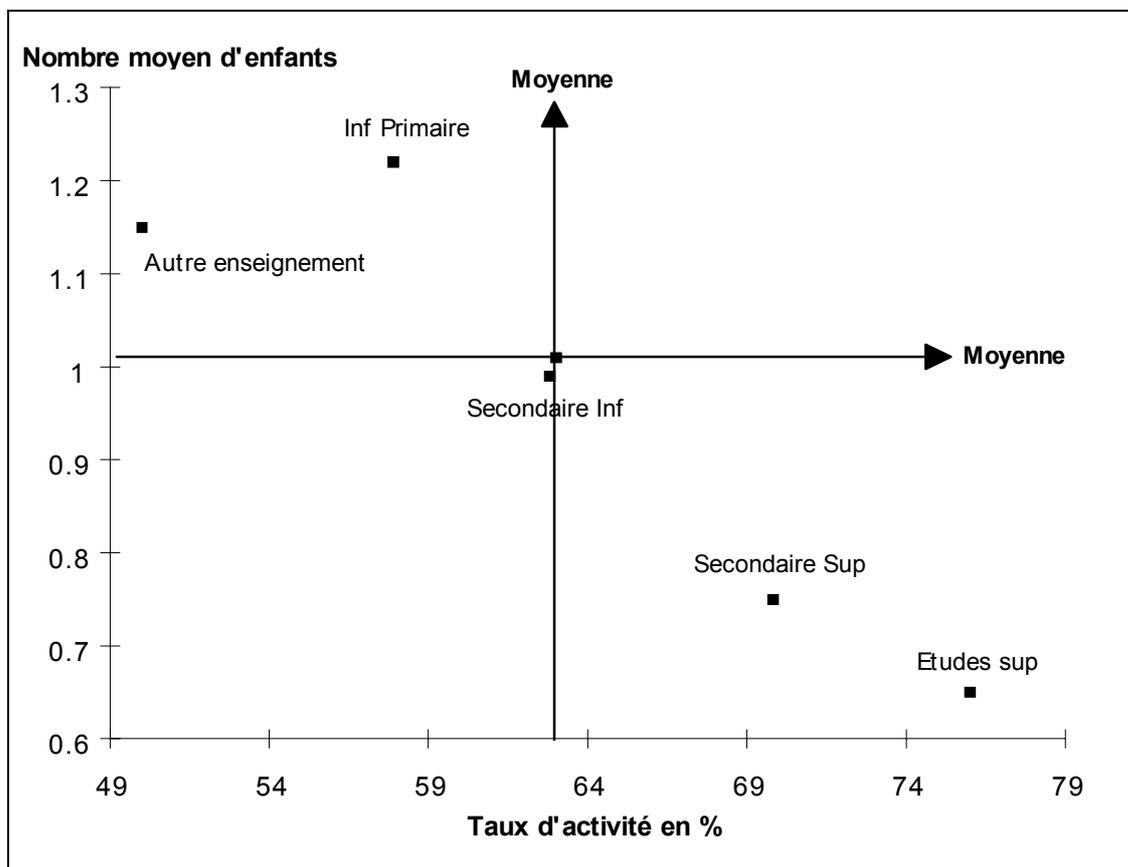
b - Plus diplômées, plus actives et moins d'enfants

Le niveau scolaire, l'âge et le nombre d'enfants jouent simultanément sur l'activité féminine. Lorsque les femmes sont jeunes, elles sont aussi plus diplômées, ont moins d'enfants et sont donc plus actives. Plus âgées, elles ont plus d'enfants, sont moins diplômées et de moins en moins actives. Mais chaque facteur pris indépendamment a aussi un effet positif ou négatif sur l'activité.

A nombre d'enfants égal, le niveau scolaire joue toujours positivement sur l'activité féminine. Pour les femmes de **15 à 34 ans**, on voit nettement que la relation est positive entre le taux d'activité et le niveau scolaire: plus les femmes sont diplômées et plus le taux d'activité est

élevé (c.f. graphique 5). Et le nombre moyen⁵ d'enfants à charge est inversement proportionnel au taux d'activité et donc au niveau scolaire: plus le niveau scolaire augmente, plus le nombre moyen d'enfants est faible et plus les femmes sont actives.

Graphique 5
Taux d'activité et nombre moyen d'enfants à charge pour les mères actives de 15 à 34 ans selon leur niveau scolaire d'enseignement général atteint en 1992

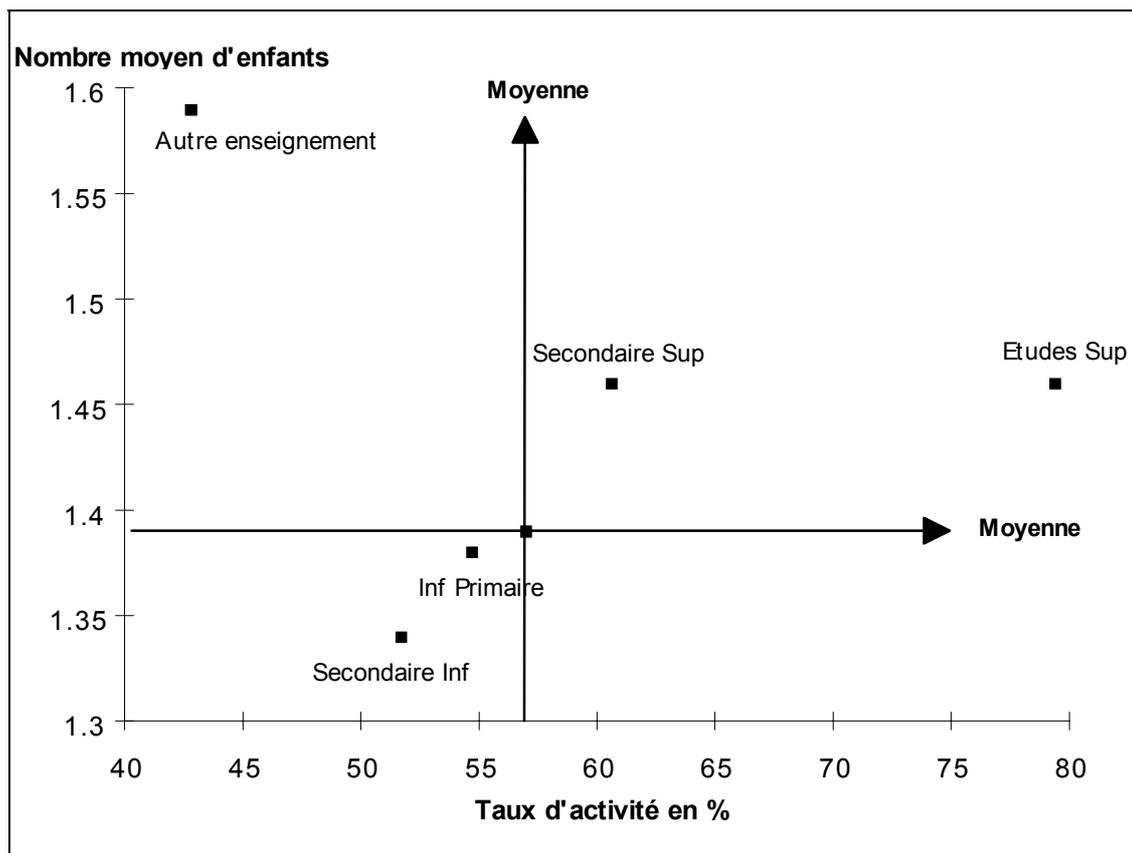


Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

De **35 à 44 ans**, la relation est complètement inversée. Ce sont encore les femmes les plus diplômées qui sont les plus actives mais aussi celles qui ont le plus d'enfants à charge. Et ce sont les femmes les moins diplômées qui ont à la fois le moins d'enfants à charge et le moins d'activité professionnelle (c.f. graphique 6).

Graphique 6
Taux d'activité et nombre moyen d'enfants à charge pour les mères actives de 35 à 44 ans selon leur niveau scolaire d'enseignement général atteint en 1992

⁵ Il s'agit de tous les enfants à charge, présents dans le ménage. Ce n'est donc pas exactement la descendance finale (c'est-à-dire le nombre effectif d'enfants nés de chaque femme) puisque pour les femmes les plus âgées, les enfants peuvent avoir déjà quitté le foyer familial et pour les plus jeunes, celles-ci n'ont peut-être pas encore eu leur dernier enfant. C'est pourquoi les graphiques 1 et 2 ne prennent en compte que les femmes de 15 à 34 ans et celles de 35 à 44 ans. Il reste cependant un risque : avant que la mère n'ait 44 ans, certains enfants peuvent avoir déjà décohabité. Autrement dit, ce nombre moyen d'enfants est sous estimé par rapport au nombre moyen d'enfants réel.



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

En fait, dans le groupe d'âges des 15-64 ans, les femmes ayant suivi des études supérieures ont plus d'enfants à charge (1,01 en moyenne) que les autres (entre 0,75 et 0,92); mais si l'on considère les femmes de 15 à 45 ans, elles en ont moins. C'est, en partie, parce qu'elles ont leurs enfants plus tard que les autres et peut-être aussi parce que ces derniers restent plus longtemps au foyer familial. Elles sont, en effet, les dernières à avoir leur premier enfant (c.f. **tableau 5**). Sorties plus tardivement du système scolaire, elles ont souvent travaillé avant la naissance de leur premier enfant afin de valoriser leurs acquis. Elles ont environ 27 ans à la naissance de l'enfant le plus âgé encore présent dans le ménage alors que les plus précoces ont 23 ans et sont les femmes dont le niveau scolaire ne dépasse pas le primaire.

Enfin, c'est pour les femmes les plus diplômées que le nombre d'enfants est le moins dissuasif vis-à-vis de l'activité. En effet, quand le nombre d'enfants à charge augmente, la perte d'activité pour chaque enfant supplémentaire est la plus faible. Quant aux femmes peu diplômées, elles donneront souvent la priorité à leur famille. Avec des postes parfois peu intéressants et peu gratifiants, il est plus valorisant pour elles d'élever leurs enfants. Et si l'emploi est mal rémunéré, le choix est plus vite fait d'abandonner ce poste dont le rôle social est peu reconnu.

Tableau 5
Age de la mère à la naissance de son enfant le plus âgé⁽¹⁾ en fonction du niveau d'enseignement général atteint; et nombre moyen d'enfants en 1992

<i>Niveau scolaire atteint</i>	<i>Age moyen à la naissance du 1er enfant⁽²⁾</i>	<i>Nombre moyen d'enfants pour les mères de</i>	<i>Nombre moyen d'enfants pour les mères de</i>

	<i>enfant</i> ⁽²⁾	<i>15 à 64 ans</i>	<i>15 à 45 ans</i>
Niveau primaire	23,6	0,75	1,48
Secondaire inférieur	24,8	0,89	1,19
Autre enseignement général	24,9	0,97	1,38
Secondaire supérieur	26,3	0,92	1,09
Etudes supérieures	27,4	1,01	1,06
Ensemble	24,7	0,84	1,28

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

- (1) Ici, tous les enfants présents dans le ménage sont pris en compte quelle que soit leur situation, qu'ils soient à charge ou non.
(2) Il s'agit de l'âge de la mère (âgée en 1992 de 15 à 45 ans), à la naissance de l'enfant le plus âgé encore présent dans le ménage. Mais il y a des risques qu'avant les 45 ans de la mère de famille des enfants aient quitté le foyer familial. L'âge moyen à la naissance est donc surestimé et le nombre moyen d'enfants sous-estimé.

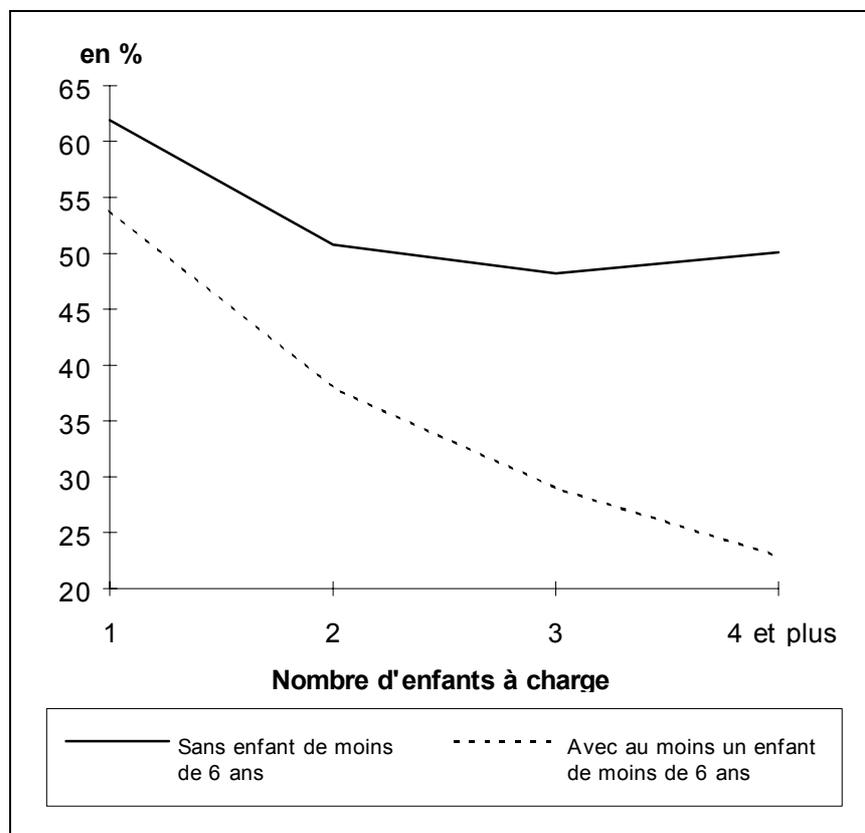
Le coût de garde des enfants joue aussi dans la décision de cesser son activité. Parfois, ces frais peuvent être tellement élevés qu'il est plus rationnel pour une femme dont le salaire est relativement faible d'interrompre son activité alors qu'une femme cadre, mieux rémunérée, aura plus de liberté de choisir la poursuite ou non de son activité professionnelle. C'est sans doute pour ces raisons qu'une mère diplômée de l'enseignement supérieur est plus active avec trois enfants qu'une mère avec un seul enfant n'ayant pas étudié au delà du Primaire.

c - Plus les enfants sont jeunes, moins elles sont actives

En fait, ce n'est pas tant le nombre d'enfants qui intervient dans la décision de travailler mais plutôt l'âge de ces derniers. En effet, c'est surtout lorsqu'elles ont des enfants d'âge préscolaire⁶ que leur taux d'activité est le plus faible: seulement 29% des femmes de 15 à 64 ans avec deux enfants de moins de 6 ans travaillent. L'effet négatif de la présence d'un enfant de moins de 6 ans sur l'activité féminine est croissant avec le nombre d'enfants à charge. Ainsi, plus la mère de famille a des enfants dont au moins un a moins de 6 ans et moins elles sont actives (**c.f. graphique 7**). Cet écart reflète, en partie, l'effet des reprises d'activité des mères lorsque l'enfant est en âge d'être scolarisé.

⁶ Age préscolaire : de 0 à 5 ans. En 1992, à partir de 5 ans, les enfants sont scolarisés. Depuis 1994, l'âge obligatoire est abaissé à 4 ans.

Graphique 7
Taux d'activité des femmes de 15 à 44 ans en fonction du nombre d'enfants et de l'âge du plus jeune en 1992



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

1.4. Sans conjoint, elles sont nettement plus actives

Globalement, les plus actives sont les femmes divorcées et célibataires. Cause ou conséquence? Est-ce leur activité professionnelle qui leur a permis d'acquérir cette autonomie ou leur situation matrimoniale qui les a conduites à s'insérer sur le marché du travail?

Les femmes prenant de plus en plus l'initiative de la demande du divorce, on peut supposer qu'elles en ont de plus en plus l'audace et les moyens puisqu'elles sont de plus en plus nombreuses à ne plus dépendre financièrement d'un conjoint. Et lorsqu'elles ne travaillent pas avant leur divorce, elles y sont souvent contraintes parce qu'elles obtiennent plus souvent que leurs conjoints la garde des enfants dont une majeure partie de la charge financière leur incombe. Quant aux célibataires, si elles sont parmi les plus actives, c'est parce qu'elles sont plus souvent sans enfant(s) à charge et donc plus disponibles pour un emploi.

Tableau 6

Taux d'activité selon la situation matrimoniale et l'âge de la femme en 1992

Etat matrimonial	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	Ensemble
célibataire	47,8	90,9	89,6	84,2	52,4	37,4	62,2
mariée	66,7	52,2	50,0	31,7	16,5	6,6	40,1
veuve	ns	ns	ns	44,1	16,9	8,8	26,6
divorcée	ns	80,9	84,9	74,9	59,7	ns	75,9

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

ns : non significatif

Avant 24 ans, les célibataires sont peu actives car la plupart d'entre elles poursuivent encore leurs études. Ce n'est qu'à cet âge que les femmes mariées sont plus actives que les célibataires: leur activité professionnelle leur a peut-être permis de se marier plus tôt. Après 24 ans, les femmes mariées sont de moins en moins actives au fil des années. En effet, leur indépendance financière n'est plus indispensable et l'arrivée des enfants restreint leur projet professionnel.

Les veuves se caractérisent par des taux d'activité très faibles sans doute parce que mariées, elles n'ont pas travaillé et une fois leur mari décédé, elles n'ont pas repris d'activité en partie en raison de leur âge. Et ceci d'autant plus qu'elles peuvent bénéficier d'une pension de survie satisfaisante.

Mais aujourd'hui, avec l'évolution structurelle des ménages, l'état matrimonial légal n'est plus toujours représentatif de la situation conjugale réelle et actuelle. Ainsi, 44% des femmes⁷ célibataires de 15 à 64 ans vivent en couple. Mais si seulement 6% des femmes de 60 à 64 ans sont concernées, cela touche 57% des jeunes femmes de 15 à 24 ans. Il reste que l'effet de la présence d'un compagnon est négatif sur le taux d'activité féminine, tout comme l'était le fait d'être mariée, et l'effet est croissant avec l'âge (c.f. **tableau 7**).

Tableau 7
Taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans
selon la présence ou non d'un conjoint en 1992

Age	Sans conjoint	Avec conjoint	Effet dû à la présence d'un conjoint (en %)
15-24 ans	80,0	77,1	- 3,6
25-34 ans	92,6	55,3	- 40,3
35-44 ans	92,1	51,8	- 43,7
45-54 ans	69,7	32,5	- 53,4
55-59 ans	38,6	14,2	- 63,2
60-64 ans	15,3	6,9	- 54,9

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Encore plus actives que les autres: les mères de familles monoparentales. Sans conjoint et avec des enfants, elles sont presque deux fois plus actives que les femmes en couple alors que

⁷ La population de référence correspond à l'ensemble des femmes étant soit personne de référence soit conjoint de la personne de référence dans un ménage.

les pères seuls avec enfants le sont moins que les hommes en couple. Ces familles monoparentales ont surtout des femmes à leur tête: huit cas sur dix. Ces femmes sont jeunes (sept femmes sur dix ont moins de 45 ans), avec peu d'enfants (les deux tiers des femmes chefs de famille monoparentale ont un seul enfant à charge) et majoritairement divorcées (plus de la moitié) ou veuves (une femme sur quatre). Par contre, les pères isolés sont plus âgés: un tiers a plus de 55 ans. Lorsqu'ils sont divorcés, ils obtiennent moins souvent que leur ex-femme la garde des enfants. Par conséquent, s'ils forment des familles monoparentales, c'est souvent suite à un veuvage (un tiers). Et 13% de ces pères avec enfant(s) vivent seuls tout en étant toujours mariés.

1. 5 . Femmes de cadres et d'agents de services plus actives

La profession du conjoint semble aussi être un facteur qui entre en ligne de compte pour expliquer l'activité féminine. D'une part, parce que le salaire peut être insuffisant et la femme peut être contrainte à travailler, d'autre part, parce que certaines catégories sociales sont plus ouvertes que d'autres à l'idée des femmes exerçant une activité professionnelle. Cette ouverture d'esprit n'est cependant pas croissante avec la hiérarchie des catégories sociales. Les classes moyennes sont souvent plus libérales en ce domaine.

Cadres et agents de services aux particuliers ont les conjointes les plus actives. Pour les premières, en raison de l'homogamie⁸, les conjointes de cadres exercent souvent une activité professionnelle intellectuelle supérieure. La majorité dispose, par conséquent, d'un diplôme supérieur et comme nous avons pu le voir précédemment, ce sont ces dernières les plus actives. Pour les secondes, les salaires relativement faibles de leurs conjoints agents de services aux particuliers incitent les femmes à travailler pour compléter le revenu du ménage (**c.f. tableau 8**). Les moins actives sont les conjointes d'employés et de ceux qui exercent une profession intermédiaire, surtout lorsqu'elles ont des enfants. Phénomène particulier: les femmes dont les conjoints font partie de la classe dite supérieure (cadres ou professions intellectuelles et scientifiques telles que médecins, ingénieurs, professeurs, avocats...) sont plus actives avec trois enfants qu'avec deux enfants.

⁸ Il s'agit du phénomène qui décrit le fait que les individus ont tendance à se choisir un conjoint dans la même catégorie sociale qu'eux ou dans une catégorie relativement proche. Ainsi, une femme cadre sur deux vit avec un conjoint cadre et les deux tiers des agricultrices vivent avec un agriculteur.

Tableau 8
**Taux d'activité selon la profession du conjoint et le nombre d'enfants en 1992
pour les femmes de 15 à 64 ans**

<i>Profession du conjoint ⁽¹⁾</i>	<i>Ensemble des femmes</i>	<i>Femmes avec 2 enfants</i>	<i>Femmes avec 3 enfants</i>
Cadre	54,5	44,7	50,7
Profession scientifique	49,3	34,5	45,3
Profession intermédiaire	42,7	29,3	17,1
Employé	42,6	22,9	20,3
Agent de services aux particuliers	53,8	41,0	ns
Agriculteur	50,7	ns	ns
Artisan et ouvrier des métiers	52,4	52,2	33,4
Conducteur	51,0	45,3	32,0
Ouvrier non qualifié	49,5	49,1	ns

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

- (1) Il s'agit d'un conjoint légal ou non, marié ou non
ns : non significatif

Chapitre II

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES

Si la montée de l'activité féminine est lente mais certaine, à quel prix se fait-elle? Relativement épargné par le fléau du chômage sévissant dans la communauté européenne, le Luxembourg ne connaît pas les mêmes difficultés à fournir des emplois à sa population et même aux frontaliers des pays voisins. Les femmes luxembourgeoises, au même titre que les hommes, sont donc relativement mieux positionnées sur le marché du travail mais la situation des femmes par rapport aux hommes est malgré tout moins favorable. Ainsi, on retrouve encore peu de femmes aux postes-clefs et aux postes d'encadrement en général ; de plus, elles occupent la majorité des emplois à temps partiel et des emplois à durée déterminée. Pourtant, elles ne sont pas beaucoup moins qualifiées que les hommes, surtout parmi les nouvelles générations.

II . 1 . Surtout dans les services

Quand elles exercent une activité professionnelle, quels sont les secteurs privilégiés par les femmes ? Sans équivoque, il s'agit des services. La montée du tertiaire a largement profité aux femmes. Une montée d'autant plus forte que l'augmentation de l'activité féminine a entraîné la création de nouveaux emplois, emplois liés aux tâches domestiques et familiales qu'elles ne peuvent plus assumer en pratiquant leur propre activité professionnelle. Il s'agit de postes de garde d'enfants ou d'entretien ménager, postes essentiellement occupés par des femmes.

La disparité est flagrante entre les hommes et les femmes: presque neuf femmes sur dix travaillent dans les services et un peu plus d'un homme sur deux. Dans l'industrie, il y a pratiquement neuf hommes pour une femme et c'est dans l'extraction-transformation des minéraux (seulement 7% de femmes) et les métiers du bâtiment que la présence masculine est la plus forte. Si certains secteurs d'activité sont quasi-exclusivement masculins (recherche et développement, production-transformation des métaux, chemin de fer, industrie des matières plastiques, bâtiment-génie civil : plus ou moins 95% d'hommes), les hommes sont nettement moins exclus des professions les plus féminisées telles que l'industrie de la chaussure et de l'habillement, les services domestiques, le secteur intermédiaire du commerce, le domaine de la santé.

Mais attention, si on assiste à une augmentation de la présence des femmes dans les secteurs industriels, il faut souligner qu'il y a de plus en plus de difficultés à associer secteur industriel et emplois secondaires comme il est aussi difficile d'associer secteur des services et emplois tertiaires. En effet, on assiste à une tertiarisation du secteur industriel: dans les établissements

industriels, de plus en plus d'emplois de bureau apparaissent, faisant ainsi augmenter la proportion de femmes dans le secteur industriel.

La concentration féminine qui existe dans certains secteurs d'activité est encore plus forte par type de profession : une femme active sur quatre est employée de bureau, une sur cinq est ouvrière non qualifiée du commerce et des services, une sur dix est agent de services aux particuliers. Seulement trois professions suffisent à occuper plus de 50% des femmes actives ayant un emploi. Pour atteindre ce même pourcentage, cinq professions sont nécessaires pour les hommes. De même que les secteurs d'activité, certaines professions sont quasi-exclusivement masculines : les ouvriers d'extraction, du bâtiment, de la métallurgie, de l'électricité et de la mécanique, ainsi que les conducteurs de véhicules mobiles et d'installations fixes (c.f. tableau 9).

Tableau 9
**Professions les plus masculinisées et les plus féminisées (en %)
pour les actifs ayant un emploi âgés de 15 à 64 ans en 1992**

Professions les plus masculinisées	Part des hommes
Forces armées	100,0
Artisan, ouvrier de l'extraction et du bâtiment	98,9
Artisan, ouvrier en métallurgie, électricité et mécanique	98,7
Conducteur de véhicules et machines mobiles	96,0
Conducteur d'installations fixes	94,3

Professions les plus féminisées	Part des femmes
Ouvrier non qualifié du commerce et des services	91,3
Modèle, vendeur et démonstrateur	80,4

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Moins qualifiées que les hommes, peu de femmes sont cadres (30% parmi l'ensemble des cadres) mais elles sont tout aussi présentes qu'eux dans les professions intellectuelles et scientifiques et dans les professions intermédiaires. On peut s'interroger sur le fait qu'un tiers des femmes cadres n'ait pas poursuivi ses études au-delà du Primaire, seuls 20% des hommes cadres sont dans le même cas. Et 27% des hommes exerçant une fonction de cadre ont un niveau d'études supérieures contre 13% seulement chez les femmes. Les femmes accéderaient donc aux mêmes postes que les hommes avec un niveau scolaire inférieur ? Ces résultats sont contradictoires avec certaines études sur le sujet, études qui montrent que les femmes sont en général sur-diplômées pour le poste qu'elles occupent et ceci de façon plus frappante encore que les hommes.

II . 2 . Moins d'heures d'activité professionnelle pour les femmes

Au cours de leur activité professionnelle hebdomadaire, les hommes travaillent plus d'heures que les femmes (environ 42 heures contre 36 heures) et ce phénomène est essentiellement dû aux emplois à temps partiel prisés davantage par les femmes. Mais on oublie souvent de préciser le nombre d'heures passées sur une autre activité: le travail domestique et familial. En cumulant ces heures et celles d'une activité professionnelle, les femmes ont un temps de loisir plus restreint que les hommes⁹.

Ce sont les femmes célibataires et divorcées qui passent le plus de temps sur leur lieu de travail et les hommes mariés ou divorcés. Comme pour le taux d'activité, le nombre d'heures de travail diminue avec le nombre d'enfants à charge pour les femmes, et augmente pour les hommes (**c.f. tableau 10**). Et les femmes en couple travaillent moins d'heures que les femmes seules (environ 4 heures de moins par semaine), en partie parce qu'elles ont plus souvent des enfants à élever. Pour les hommes, il n'y a pas vraiment de différence.

Tableau 10
**Durée hebdomadaire du temps de travail
selon le nombre d'enfants à charge en 1992**

<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
0	41,7	37,6
1	41,9	35,3
2	42,4	31,6
3	42,6	30,3
4 et plus	45,1	ns

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

ns : non significatif

Certaines activités exigent, indépendamment de la volonté des actifs, d'exercer plus d'heures de travail. C'est le cas du secteur de l'agriculture et de la restauration où tant pour les hommes que pour les femmes le nombre d'heures de travail hebdomadaire est le plus élevé (**c.f. tableau 11**). Mais c'est aussi dans le secteur agricole que l'écart est le plus important entre hommes et femmes car les hommes y travaillent en moyenne plus de 56 heures par semaine.

Lorsque les femmes sont cadres, elles travaillent autant d'heures que les hommes. C'est pour cette profession et pour celles des employés que l'écart hommes/femmes est le plus faible. Alors que pour les cadres, ce sont les femmes qui se rapprochent de l'horaire hebdomadaire masculin, chez les employés, ce sont les hommes qui adoptent le comportement de travail des femmes.

⁹ c.f. PSELL n° 62, Budget-temps des femmes : l'opinion des femmes, A. AUBRUN, P. HAUSMAN, CEPS/Instead, Walferdange.

En effet, la carrière d'un cadre (profession plutôt masculine) se déroule rarement à temps partiel. Autrement dit, les femmes ayant choisi cette voie travaillent autant d'heures que les hommes, elles renoncent moins facilement que les autres femmes à leur carrière professionnelle. Les employés masculins, minoritaires dans une profession particulièrement féminine, calquent leurs horaires de travail sur celui des femmes puisque c'est une des professions où les hommes travaillent le moins.

Tableau 11
Durée hebdomadaire du temps de travail par secteur d'activité économique en 1992

<i>Secteurs d'activité économique</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ecart moyen (en heures)</i>
Agriculture	56,2	44,2	- 12,0
Energie et eau	41,0	39,0	- 2,0
Extraction et transformation de minéraux	40,5	37,2	- 3,3
Industrie transformatrice des métaux	40,6	37,4	- 3,2
Autres industries manufacturières	40,9	37,2	- 3,7
Bâtiment et génie civil	41,1	35,6	- 5,5
Commerce, restauration et hébergement	44,4	40,2	- 4,2
Transports et communications	40,6	33,7	- 6,9
Institutions de Crédit-Assurances- Location	41,7	36,8	- 4,9
Autres services	39,5	32,7	- 6,8

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

II . 3 . Majoritaires dans les emplois à temps partiel...

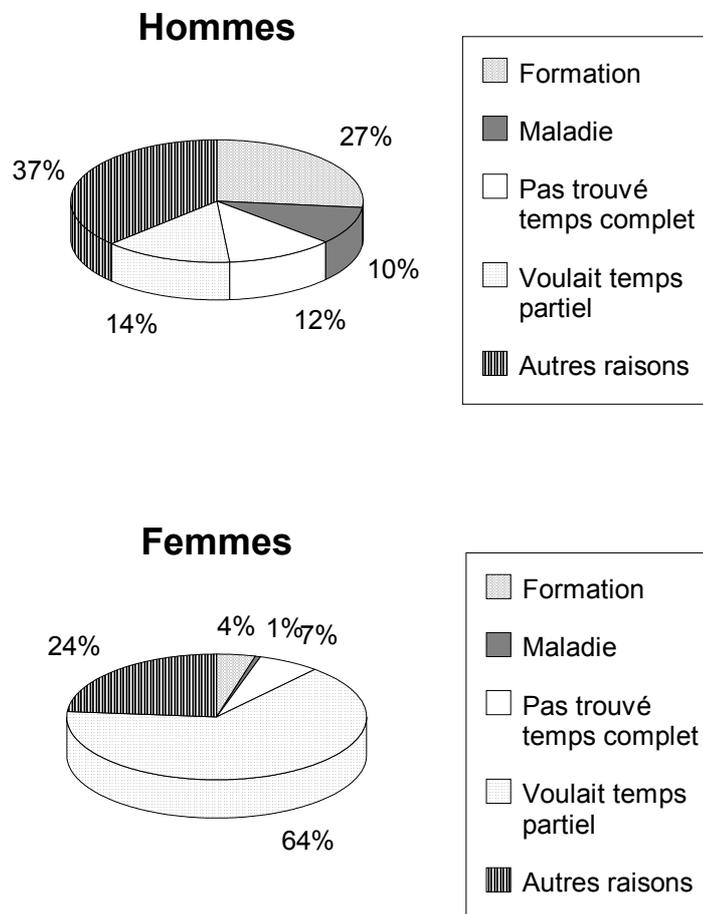
Si les femmes travaillent moins d'heures que les hommes, c'est parce qu'elles choisissent plus souvent des emplois à temps partiel. Neuf femmes pour un homme travaillaient à temps partiel en 1992. Et, dans l'ensemble de la population active, une femme sur six était concernée pour un homme sur 100. Les emplois à temps partiel sont relativement peu développés au Luxembourg par rapport à d'autres pays où ce type d'emploi n'a pas toujours la même fonction. Le faible taux d'activité féminine explique peut être la limitation de cette forme d'emploi, à tendance nettement féminine. Mais, partout, on retrouve une telle discrimination entre les hommes et les femmes.

Sous la notion d'emploi à temps partiel, on trouve en effet différents types de professions, de secteurs d'activité, de qualifications. On distingue, d'une part, le temps partiel qui répond au désir des femmes de travailler moins d'heures dans une activité professionnelle (pour boucler

plus facilement les tâches familiales et domestiques) et, d'autre part, le temps partiel « économique » qui répond aux exigences du marché avec la recherche d'une plus grande flexibilité. Le premier correspond à un choix, le second est contraint, à défaut d'emplois à temps plein.

Au Luxembourg, il ne semble pas exister de fortes contraintes économiques au temps partiel puisque seulement 7% des femmes disent ne pas avoir trouvé un emploi à temps complet (**c.f. graphique 8**). Mais 12% des hommes sont concernés. Alors que les deux tiers des femmes travaillant à temps réduit disent ne pas vouloir d'emploi à temps complet, ils ne sont que 14% chez les hommes.

Graphique 8
Raisons du choix d'un travail à temps partiel en 1992



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Nous pourrions déduire de ces réponses que le temps partiel est un véritable choix et pas du tout contraint pour les femmes. Mais le fait de vouloir un emploi à temps partiel ne signifie pas que les femmes soient véritablement libres de leur choix et qu'il n'existe pas derrière ce « choix » certains impératifs familiaux. Car, bien souvent, ce sont les femmes qui prennent

l'initiative de maintenir l'équilibre du ménage en « choisissant » d'assurer la gestion domestique et, de surcroît, d'apporter une participation financière au budget du ménage grâce à une activité professionnelle partielle. En effet, ce sont souvent les occupations familiales qui les font opter pour une activité professionnelle réduite puisque 23% des femmes actives en couple le choisissent contre 8% lorsqu'elles vivent sans conjoint. Et plus elles ont d'enfants à charge, plus elles travaillent à temps partiel.

Mais un nouvel aspect est à noter: le temps partiel touche plus les femmes de plus de 55 ans que les femmes de 25 à 40 ans. Or, ces dernières sont sensées être les plus intéressées par cette réduction horaire puisqu'elles sont en âge d'avoir de jeunes enfants. Les enfants ne seraient donc pas la raison principale du choix d'un temps partiel. On peut avancer plusieurs hypothèses pour expliquer cet engouement des plus de 55 ans pour le temps partiel. Elles sont à un âge où elles n'ont plus d'enfant(s) à charge, dégagées de certaines contraintes financières, elles peuvent donc opter pour une activité professionnelle réduite. Et celles qui n'exerçaient pas (ou plus) d'activité professionnelle peuvent (re)travailler, une fois dégagées de leurs occupations familiales. Côté masculin, ce sont à la fois les plus jeunes et les plus âgés qui s'initient à la réduction du temps de travail, dans une moindre mesure bien sûr.

Si elles sont nettement plus nombreuses que les hommes à travailler à temps réduit, elles travaillent cependant moins d'heures: un peu moins de 20 heures par semaine contre un peu plus de 26 heures pour les hommes. Dans les métiers peu qualifiés, c'est l'organisation même du travail qui va imposer un horaire réduit de travail alors que, dans les métiers plus qualifiés, c'est plus souvent un choix personnel. Ainsi, c'est surtout dans l'agriculture, le commerce de détail et les services culturels que les hommes occupent des emplois à temps partiel et dans les services domestiques et les assurances pour les femmes. On voit bien se dessiner deux profils du temps partiel féminin avec des emplois à faible qualification et d'autres plus qualifiés: le temps partiel « économique » et le temps partiel choisi. Ainsi, 22% des femmes n'ayant pas dépassé le Primaire travaillent à temps partiel contre 10% pour les diplômés du secondaire supérieur et plus de 13% pour les diplômées de l'enseignement supérieur. On ne retrouve pas ces deux aspects dans le temps partiel masculin. Ce sont même les hommes diplômés du secondaire supérieur qui réduisent le plus leur temps de travail.

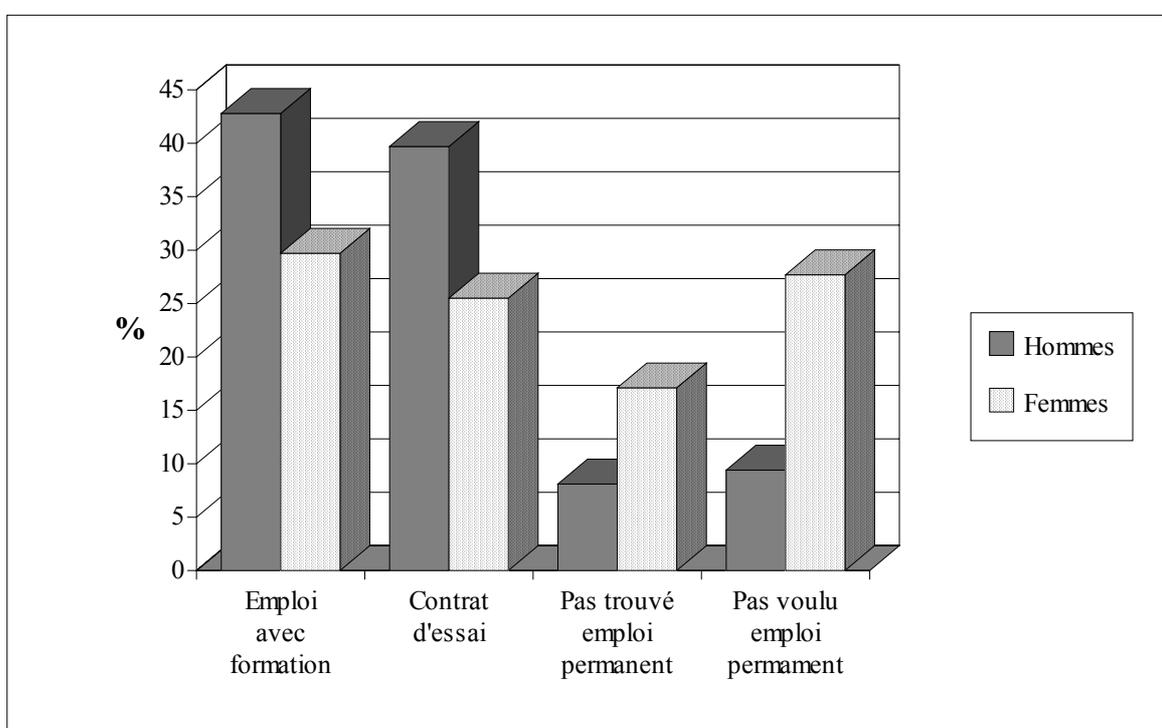
Les conditions instables que crée le temps partiel sont nombreuses : concentration dans certains emplois, déqualification, appauvrissement puisqu'il réduit les salaires et empêche la promotion. Mais quelques aspects positifs doivent encore être signalés. Des effets positifs sur l'absentéisme notamment: les mères de familles n'ont plus besoin de s'absenter pour soigner un enfant malade, pour effectuer des démarches difficilement réalisables pendant leurs heures de travail... Comme on le verra plus loin, les femmes ne sont pas, en effet, plus souvent absentes de leur travail que les hommes. En fait, les femmes travaillant à temps partiel seraient moins fatiguées, plus concentrées et donc plus productives.

II . 4 Et dans les emplois temporaires

Temps partiel et contrat à durée limitée vont souvent de pair. Ainsi, une femme sur deux disposant d'un contrat à durée limitée travaille également à temps partiel et ceci concerne 20% des hommes.

Les femmes sont sur-représentées dans ce type d'emploi temporaire : un contrat sur deux est signé par une femme alors qu'elles ne représentent que 37% de la population active. Les deux tiers des actifs sous contrat à durée déterminée sont en période de formation ou d'essai. Mais deux fois plus de femmes se trouvent dans cette situation parce qu'elles n'ont pas trouver d'emploi permanent (c.f. graphique 9).

Graphique 9
Raisons du choix d'un travail temporaire en 1992



Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Comme pour le temps partiel, ce type d'emploi est concentré dans certains secteurs d'activité nécessitant plus d'emplois flexibles. Ils ont souvent un rôle de régulateur : lorsque la demande (de la part des entreprises) augmente, on fait appel à ce type de contrat qui n'a plus lieu d'être lorsque la demande est satisfaite. Mais cette main-d'oeuvre d'appoint est caractéristique de certains secteurs que les femmes ont tendance à privilégier dans leur recherche d'emploi, secteurs tels que la restauration et les services, notamment en tant que professeurs et personnel de services aux particuliers. Les activités à durée déterminée qui occupent les hommes sont aussi les métiers de la restauration et du bâtiment. Ce sont surtout les jeunes qui sont concernés. Plus de la moitié des hommes et un tiers des femmes ont moins de 24 ans.

II . 5 . Pas plus absentes que les hommes

L'absentéisme n'est pas ou n'est plus une caractéristique spécifiquement féminine. L'image de la femme s'absentant pour assurer son rôle de mère est presque révolue. Les femmes représentaient 39% des absences¹⁰ d'au moins une semaine en 1992 alors que leur part dans la population active était de 37%. Et elles représentaient 37% des actifs ayant effectué moins d'heures cette même semaine de référence. Elles ne semblent donc pas plus absentes que les hommes.

Le fait d'être à temps partiel ou sous contrat temporaire crée plus de variabilité dans les heures de travail prestées. Ainsi, durant la semaine de référence, parmi les femmes travaillant à temps partiel, certaines ont travaillé moins d'heures, d'autres plus d'heures qu'elles devaient effectuer alors que celles qui travaillaient à temps complet ont, en revanche, plus souvent travaillé le nombre d'heures normal. Il en va de même pour les femmes travaillant sous contrat temporaire.

II . 6 . Aussi actives que les hommes lorsqu'il s'agit d'une seconde activité

Les femmes n'exercent pas moins souvent que les hommes une seconde activité en plus de leur activité principale. Certes, l'ensemble des actifs exerçant une activité supplémentaire ne représente que 1% des actifs mais une même proportion touche les hommes et les femmes. C'est dans le type de profession exercée qu'apparaissent les divergences: quasiment toutes les femmes travaillent comme ouvrières non qualifiées dans le commerce et les services c'est-à-dire comme vendeuses, aide de maison et de nettoyage alors que les hommes ont des activités secondaires plus qualifiées en tant que dirigeants, professeurs...

Autre divergence: les hommes font deux fois plus d'heures dans cette seconde activité que les femmes ; ils l'exercent, en moyenne, 16 heures par semaine alors que les deux tiers des femmes y travaillent moins de 10 heures. Et ils le font en plus d'une activité à temps plein alors que les deux tiers des femmes complètent une activité à temps partiel. De plus, les hommes ont tendance à cumuler les heures : ceux qui exercent une seconde activité travaillent plus d'heures dans leur première activité que ceux qui n'ont qu'une seule activité (environ deux heures et demi de plus). Mais si les femmes font moins d'heures, elles exercent cette seconde activité nettement plus régulièrement que les hommes qui la pratiquent un peu plus occasionnellement.

¹⁰ Il s'agit des absences enregistrées durant la semaine de référence de l'Enquête Forces de Travail 1992 (du 4 au 10 mai).

Chapitre III

LES ETRANGERES: PLUS SOUVENT ACTIVES QUE LES LUXEMBOURGEOISES

Les femmes de nationalité étrangère résidant au Luxembourg sont plus actives que les Luxembourgeoises. Ceci est également vérifié pour les hommes mais la différence est trois fois plus sensible pour les femmes. A quelques kilomètres de là, les femmes étrangères en Lorraine sont moins actives que les femmes de nationalité française. Cet écart est sans doute lié aux origines différentes de ces femmes. En Lorraine, on rencontre avant tout des Italiennes et des femmes du Maghreb qui sont peu souvent actives. Les premières, parce qu'elles sont relativement âgées: elles font en effet partie des premières vagues d'immigration; elles sont aussi peu actives dans leur pays. Quant aux Maghrébines, elle exercent encore rarement une activité professionnelle. Ceci explique le faible taux d'activité des étrangères en Lorraine. Mais au Luxembourg le taux d'activité des étrangères est élevé; parmi celles-ci, les Portugaises représentent plus de 40% des étrangères et ont un taux d'activité égal à 64,5%. Leur taux d'activité est particulièrement élevé qu'elles soient au Luxembourg, en Lorraine ou dans leur pays d'origine (en troisième position dans la CEE, après les Danoises et les Françaises).

Tableau 12
Taux d'activité des résidents âgés de 15 à 64 ans par nationalité en 1992

<i>Nationalité</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
Portugais	87,2	64,5
Français	83,7	62,9
Autres CEE (1)	85,3	52,9
Allemands	80,8	51,7
Belges	74,6	50,7
Autres non CEE	82,2	44,0
Luxembourgeois	74,9	43,3
Italiens	75,3	42,6
Ensemble	77,6	47,5

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

(1) Autres CEE : Danemark, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Pays-Bas, Espagne.

Les Françaises et les Danoises sont également plus actives que les autres femmes résidentes au Luxembourg. Les moins actives sont les Italiennes et les femmes originaires de pays hors CEE. Seules les Italiennes sont moins actives que les Luxembourgeoises. Les hommes étrangers sont aussi plus actifs que les Luxembourgeois. C'est pour les Portugais et les Français que le différentiel d'activité entre hommes et femmes est le plus faible alors que pour les étrangers hors CEE, le taux d'activité masculin est le double du taux d'activité féminin.

III . 1 . L'écart entre les nationalités semble s'estomper

Les femmes étrangères de plus de 35 ans sont nettement plus actives que les Luxembourgeoises et ce phénomène atteint son point culminant entre 60 et 64 ans où les étrangères sont deux fois plus actives (**c.f. tableau 13**). Dans cette tranche d'âge, on trouve des femmes qui ont traditionnellement peu exercé d'activité professionnelle, et d'autres qui ont anticipé leur retraite.

Tableau 13
**Taux d'activité par groupe d'âge
 des femmes étrangères et luxembourgeoises en 1992**

<i>Femmes</i>	<i>Luxembourgeoises</i>	<i>Etrangères</i>
15-24 ans	50,4	52,6
25-34 ans	63,6	63,7
35-44 ans	57,4	67,7
45-54 ans	39,2	48,1
55-59 ans	21,4	26,5
60-64 ans	9,8	18,6
Ensemble	47,5	56,2

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Mais cette suractivité des étrangères par rapport aux Luxembourgeoises est peut-être en passe de s'estomper. Ainsi, les célibataires d'origine étrangère sont moins actives que les célibataires luxembourgeoises. Les étrangères calquent-elles leur comportement sur celui pratiqué dans le pays ou est-ce les Luxembourgeoises qui rejoignent le taux d'activité des étrangères ? Il semble que la seconde hypothèse soit la plus vraisemblable. En effet, les jeunes femmes de 25 à 34 ans ont un taux d'activité semblable, qu'elles soient Luxembourgeoises ou étrangères. Les jeunes femmes ne suivent donc pas le même chemin que leurs mères.

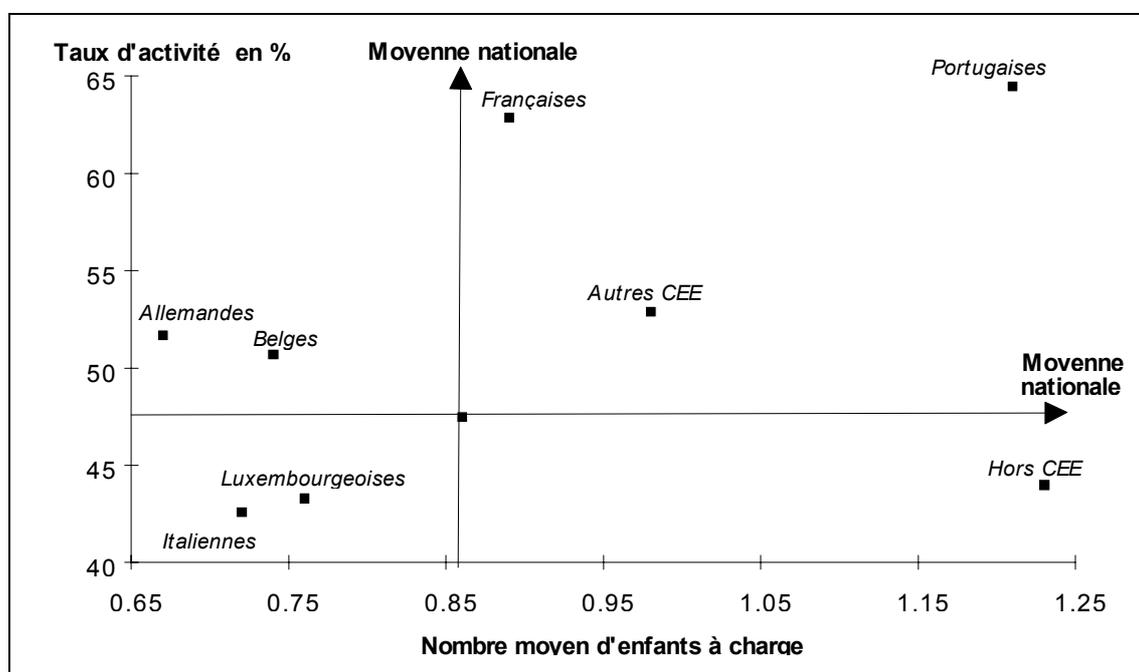
Si les étrangères sont plus actives, sont-elles aussi plus diplômées ? Globalement, elles sont à la fois plus fréquemment diplômées de l'Enseignement Supérieur que les Luxembourgeoises et plus fréquemment sous-diplômées, c'est-à-dire ayant au mieux achevé le niveau Primaire. De grandes disparités apparaissent selon les nationalités: d'une part, les femmes avec un niveau de diplôme largement supérieur à la moyenne (les Anglaises, Belges, Danoises et Françaises) et, d'autre part, les femmes faiblement diplômées (les Portugaises: 80% ont, au plus, achevé le niveau d'enseignement Primaire). Finalement, les femmes étrangères sont plus actives lorsqu'elles ont peu de diplôme et moins actives lorsqu'elles ont des diplômes supérieurs ou équivalents au secondaire supérieur.

III . 2 . Plus actives et plus d'enfants

Plus actives que les Luxembourgeoises, les femmes de nationalité étrangère le sont toujours quel que soit le nombre d'enfants à charge. Seule exception : lorsqu'elles ont quatre enfants ou plus. Pour concilier vie professionnelle et vie familiale, mettent-elles en oeuvre des stratégies différentes de celles des Luxembourgeoises¹¹?

Activité professionnelle et éducation des enfants n'entrent pas nécessairement en contradiction (c.f. graphique 10). Ainsi, les Luxembourgeoises sont peu souvent actives et ont peu d'enfants à charge (0,76 enfant par femme). Les Italiennes ont un comportement semblable : peu actives et peu d'enfants. Une des raisons est que la majorité d'entre elles ont entre 45 et 60 ans, leurs enfants sont donc au moins âgé d'une quinzaine d'années et la plupart des familles se retrouve donc avec peu d'enfants à charge. D'un autre côté, les Allemandes et les Belges sont plus actives que l'ensemble des femmes habitant le Luxembourg mais elles ont moins d'enfants à charge. Bien distinctes des autres femmes, les Portugaises présentent un comportement atypique : elles sont à la fois les plus actives et celles qui ont le plus d'enfants. On distingue un dernier groupe avec les femmes originaires de pays extérieurs à la CEE : moins actives que la moyenne, elles élèvent aussi plus d'enfants que les autres femmes. On ajoutera toutefois que cette population est la plus jeune de toutes les communautés étrangères au Luxembourg.

Graphique 10
Taux d'activité et nombre moyen d'enfants à charge
des femmes de 15 à 64 ans par nationalité en 1992



Source : Enquête Forces de Travail 1992- STATEC

III . 3 . Plus fréquemment dans les métiers de l'industrie

¹¹ c.f. PSELL n°20 Les modes de garde des jeunes enfants A. AUBRUN, P. HAUSMAN, CEPS/Instead, Walferdange.

Si les étrangères sont plus actives que les Luxembourgeoises, dans quels types d'activité se spécialisent-elles et dans quelles professions? Elles sont plus présentes que les Luxembourgeoises dans les secteurs essentiellement masculins. Ainsi, dans le secteur de l'extraction et de la transformation des minéraux, on trouve 15% de femmes dans la population étrangère contre 7% pour l'ensemble de la population du Luxembourg. Il en est de même pour les autres secteurs de l'industrie sauf pour le Bâtiment. Globalement, un peu moins de 10% des Luxembourgeoises travaillent dans l'industrie et 12% des étrangères.

Tableau 14
Répartition des femmes étrangères et luxembourgeoises
par secteur d'activité en 1992

Secteurs d'activité	Luxembourgeoises	Etrangères
Agriculture	3,7	(0,1)
Energie et eau	0,8	0,9
Extraction et transformation de minéraux	1,2	1,7
Industrie transformatrice des métaux	1,1	3,8
Autres industries manufacturières	4,3	3,4
Bâtiment et génie civil	2,2	2,2
Industrie	9,6	12,0
Commerce, restauration et hébergement	25,7	34,0
Transports et communications	4,3	2,4
Institutions de Crédit-Assurances-Location	16,4	15,8
Autres services	40,2	35,7
Services	86,6	87,9
Ensemble	100,0	100,0

Source : Enquête Forces de Travail 1992 - STATEC

Dans les services, les femmes de nationalité étrangère occupent surtout des postes dans la restauration et l'hébergement: sept femmes sur dix exerçant cette activité sont étrangères. Il s'agit surtout de femmes originaires de pays extérieurs à la CEE, de Françaises et de Portugaises. On les retrouve également massivement dans les services d'hygiène publique (94% d'étrangères dont les trois quarts sont Portugaises) et dans les services divers (77% d'étrangères dont presque les deux tiers sont Portugaises). D'un autre côté, une forte proportion de Danoises, Allemandes, Françaises et d'étrangères hors CEE travaille dans les institutions de crédit.

Alors que les femmes résidant au Luxembourg occupent, en moyenne, des postes moins qualifiés que les hommes, cette tendance est encore plus accentuée pour les femmes étrangères : 40% des femmes étrangères sont des ouvrières non qualifiées du commerce et des services contre seulement 22% des Luxembourgeoises. D'un autre côté, elles sont nettement présentes dans des professions intellectuelles supérieures de type gestion et droit (où presque 60% sont étrangères).

Pour aller plus loin...

Cette étude se limite à certains facteurs explicatifs et quantitatifs de l'activité féminine mais il existe d'autres facteurs qualitatifs qui jouent dans l'arbitrage que font les femmes pour décider de travailler ou non. Ne manquant pas d'intérêt, ces facteurs méritent d'être cités pour compléter cette étude. Ils feront, en l'occurrence, l'objet d'une prochaine analyse.

Avant sa reconversion réussie dans le secteur tertiaire et particulièrement dans le secteur bancaire, le Luxembourg était spécialisé dans la sidérurgie. Ce type d'activité n'étant guère féminin, l'activité féminine était peu développée. D'autant plus que les femmes étaient peu incitées à travailler en raison des revenus relativement élevés de leurs conjoints, leur permettant de subvenir aux besoins du ménage. Aujourd'hui encore, les revenus, plus confortables qu'ailleurs, ne se posent pas comme contrainte dans la décision de travailler. Mais la motivation de l'activité féminine ne se conçoit pas seulement comme une nécessité économique, voire un confort supplémentaire pour le ménage mais de plus en plus comme une évidence, au même titre que les hommes.

Les femmes acquièrent les mêmes qualifications, les mêmes droits, elles sont donc prêtes à participer à l'activité économique aux côtés des hommes. Prêtes oui, mais si le différentiel d'activité entre hommes et femmes se réduit, la montée de l'activité féminine se fait parfois au prix de conditions précaires: temps partiel, contrat à durée déterminée, professions peu qualifiées et dans des secteurs peu rémunérateurs, postes à faibles responsabilités, chômage, salaires inférieurs à ceux des hommes pour des postes équivalents... Et, surtout, elles continuent d'assumer les tâches domestiques et familiales dont la plus lourde est sans doute l'éducation des enfants. Ce sont elles qui s'absentent pour soigner un enfant malade, qui interrompent leur activité professionnelle quand le ménage ne peut plus assumer activité professionnelle et vie familiale. Tout au plus, le ménage fait le choix de suspendre l'activité de celui qui perçoit le salaire le plus faible afin de minimiser les pertes. Et, dans la plupart des cas, le salaire de l'épouse étant inférieur à celui de son conjoint, c'est elle qui interrompra son activité professionnelle.

Comment mettre un frein à cette précarité du statut professionnel des femmes? Si des mesures publiques doivent être prises pour faciliter l'accès des femmes au marché du travail, d'une part, et pour améliorer leurs conditions de travail, d'autre part, d'autres efforts, surtout des efforts individuels, sont indispensables pour prendre conscience des possibilités féminines. Faciliter l'accès des femmes au marché du travail, c'est d'abord informer les jeunes filles quant aux possibilités qu'elles ont d'élargir le champ des formations suivies traditionnellement; c'est aussi les informer sur les possibilités qu'elles ont de choisir des métiers avec des perspectives d'embauche (et de promotion) plus positives. Elles doivent aussi prendre conscience qu'elles ont les mêmes capacités intellectuelles que les hommes (aucune étude n'a encore prouvé le contraire) et qu'elles peuvent donc aspirer aux mêmes carrières, statuts et responsabilités. Faciliter leurs conditions de travail, c'est leur permettre de gérer les tâches qui leur sont

traditionnellement attribuées et qu'elle se doivent d'accomplir, mais c'est aussi les soulager de la garde des enfants et leur en permettre les moyens financiers; c'est, enfin, leur permettre de s'absenter pour résoudre certaines préoccupations familiales ou personnelles.

De nombreuses lois poursuivent déjà ces objectifs. Certaines propositions législatives vont dans le sens d'une amélioration des conditions d'accès au marché du travail, d'autres ont pour but une réduction du taux de chômage et, d'autres encore, une relance de la natalité. Mais ces objectifs ne vont pas forcément dans le même sens. Ainsi l'idée même du salaire parental et de l'allocation d'éducation incite les femmes à ne pas travailler et à s'occuper de leurs enfants. On peut voir dans cette mesure une volonté d'indemniser en partie les familles dont la femme est obligée d'arrêter son activité professionnelle mais aussi une volonté d'enrayer le chômage ou de relancer éventuellement la natalité. N'y a-t-il pas là matière à contradiction avec l'idée d'égalité des chances entre les femmes et les hommes sur différents plans : professionnel, social ou politique ?

En fait, les femmes ont aujourd'hui acquis exactement les mêmes droits que les hommes. Côté législatif, il n'y a plus vraiment de combats à mener mais, dans la pratique, il reste à imposer au niveau des mentalités un partage plus équitable des tâches, action qu'il faut mener en priorité au sein de chaque foyer.

Annexe

Quelques définitions :

Dans l'étude des individus en couple et/ou avec des enfants, seules les personnes de référence des ménages ainsi que leurs conjoints, le cas échéant, sont pris en compte. Tous les ménages multifamiliaux ou les ménages constitués de plusieurs isolés sans lien familial entre eux sont exclus. Lorsque l'étude distingue uniquement les hommes des femmes, tous les individus sont pris en compte.

On suppose aussi que toute conjointe de la personne de référence masculine est la mère des enfants de la personne de référence du ménage. Or ce n'est pas toujours le cas.

* **Population active** : Ensemble des actifs de 15 ans et plus ayant effectivement un emploi et chômeurs de 15 ans et plus.

* **Taux d'activité** =
(Population active d'un âge donné/Population totale du même âge) * 100

* **Enfant à charge** : Pour définir un enfant à charge, nous posons ici deux hypothèses :

- il doit avoir moins de 15 ans, ou plus s'il poursuit encore des études,
- il doit être présent dans le ménage. Autrement dit, tous les enfants non présents dans le ménage et dépendants financièrement du ménage ne sont pas pris en compte.

Liste des publications du panel socio-économique des ménages "Liewen zu Lëtzebuerg"

- **Méthodologie générale et répertoire des variables** - Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document PSELL n°1. P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987.
- **L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg**. Document PSELL n° 2. F.COURTOIS, P.HAUSMAN (1987).
- **Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987**. Série "Niveau de vie " 1. Document PSELL n°3 P. HAUSMAN (1987).
- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985**. Série "Niveau de vie " 2. Document PSELL n°4. P. HAUSMAN (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985**. Document PSELL n°5, P. DICKES (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985** (première vague). Document PSELL n°6 P. DICKES (1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel**. Document PSELL n°7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures**. Document PSELL n°8. P.DICKES (1989).
- **Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel**. Document PSELL n°9. J. TOURNOIS (1988).
- **Documentation transversale des variables 1985: première vague**. Document PSELL n°10. J.TOURNOIS (1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987**. Document PSELL n°11. A. WAGNER (1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986-** (deuxième vague). Document PSELL n°12. A.KERGER, R. DE WEVER (1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine**. Annexes. Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" - Bilan des deux premières vagues**. Document PSELL n°14. P.HAUSMAN (1990).
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté**. Document PSELL n°15. P.DICKES (1988).
- **La collecte des données en 1986 - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement**. Document PSELL n°16. A.KERGER (1989).
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten)**. Document PSELL n°17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a).
- **MNDr, partition valuée selon la méthode de Roubens et Libert**. Document PSELL n°18. B.GAILLY (1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986**. Document PSELL n°19. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants**. Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation**. Document PSELL n°21. P.HAUSMAN (1990).
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité**. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987**. Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition**. Document PSELL n°24. R.DE WEVER (1990).

- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987.** Document PSELL n°25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes: 1985/1986/1987.** Document PSELL n°26. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL n°27. P.HAUSMAN (1990).
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois.** Document PSELL n°28. J.J.WESTER, avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).
- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement.** Document PSELL n°29. A.KERGER (1990).
- **La production des données: Vague 1988-1990.** Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.** Document PSELL n°31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses.** Série "Niveau de vie " 3. Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).
- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg.** Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).
- **La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).
- **La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).
- **Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.** Document PSELL n°39. P.HAUSMAN (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.** Document PSELL n°40. B.GAILLY (1991).
- **Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale.** Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi. Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).
- **La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.** Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).
- **L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 -1989.** Série "Mode de vie" - 1. Document PSELL n°45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.** Document PSELL n°46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.** Document PSELL n°47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.** Document PSELL n°48. B.GAILLY (1992).
- **Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement.** Série "Mode de vie" - 2. Document PSELL n°49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).
- **Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne.Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale"** (Commission C.E., DG V). Document PSELL n°50. P.HAUSMAN (1993).
- **Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12.** Document PSELL n°51. P.HAUSMAN (1993).
- **Les phénomènes associés au vieillissement de la population.** Document PSELL N°52. P.HAUSMAN (1993).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990.** Document PSELL n°53. B.GAILLY (1993).
- **Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** Document PSELL n°54. B.GAILLY (CEPS/Instead) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993). (Version anglaise disponible).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991.** Tome II. Document PSELL n°55. B.GAILLY (1993).
- **Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990.** Série "Niveau de vie" 4. Document PSELL n°56. P.HAUSMAN (1994).

- **1985-1990. Endettement et risques de surendettement.** Série "Mode de vie" - 3. Document PSELL n°57. B.GAILLY (1994).
- **L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL n°58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).
- **Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** (2e partie). Document PSELL n°59. B.GAILLY, P.LAVALLÉE (1994).
- **Revenus et endettement.** Série "Mode de vie" - 4. Document PSELL n°60. B.GAILLY (1994).
- **Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine.** Document PSELL n°61. B.JEANDIDIER & N.POUSSING (1994).
- **Budget temps des femmes: l'opinion des femmes.** Document PSELL n°62. A.AUBRUN (1994).
- **Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992.** Document PSELL n°63. B.GAILLY (1994).
- **1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration.** Série "Mode de vie" - 5. Document PSELL n°64. B.GAILLY (1994).
- **La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois.** Document PSELL n°65. M.RIEBSCHLÄGER. (1994).
- **Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale.** Document PSELL n°66. P.HAUSMAN (1994). (Version anglaise disponible).
- **Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes - Novembre 1992). Document PSELL n°67. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **La mise en oeuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées). Document PSELL n°68. G.SCHABER, P.BOUSCH.

(décembre 1994)